



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/67
24 novembre 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante et unième réunion
Montréal, 17 - 19 décembre 2003

**SYSTÈME DE SURVEILLANCE ET DE MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE VISANT
L'ÉLIMINATION DU TÉTRACHLORURE DE CARBONE ET DES AGENTS DE
TRANSFORMATION EN CHINE (DÉCISIONS 39/46 c) ET 40/50)**

1. Dans sa décision 39/46, le Comité exécutif demandait au Secrétariat et à la Banque mondiale, en collaboration avec le gouvernement de la Chine, de proposer un système de surveillance de la mise en œuvre de l'entente à la 40^e réunion du Comité exécutif. La Banque mondiale a été dans l'impossibilité de mener cette mesure à terme en raison de la situation entourant le SRAS en Chine, et donc été invitée à achever son rapport et à le présenter à la 41^e réunion du Comité exécutif.
2. La Banque mondiale a présenté la proposition de système de surveillance avec le programme de travail de 2004 sur le secteur du tétrachlorure de carbone en Chine. Comme le système de surveillance fait partie de la mise en œuvre du plan de secteur et des programmes de travail annuels, le Secrétariat a inclus la proposition de la Banque mondiale, de même que ses observations et ses recommandations sur cette proposition, dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/28 : Propositions de projets : Chine, plan sectoriel pour l'élimination du tétrachlorure de carbone et des agents de transformation (phase 1) : Programme annuel de 2004.

